

OPTION FACULTATIVE E.P.S.

BASKET / MUSCULATION / BADMINTON *Deux autres à définir : cross-training, vtt*

PRÉAMBULE



* L'option facultative d'éducation physique et sportive, à l'entrée en seconde, est accessible à tous les élèves inscrits dans l'établissement.

* L'accès est libre à tous, sans avoir forcément de passé sportif ou de références spécifiques. L'effectif maximum sera de 25 élèves.

(La sélection se fait sur les appréciations des bulletins, la moyenne EPS.)

* L'inscription se fait à l'entrée en seconde et est effective pour toute la durée de la scolarité lycéenne, de la classe de seconde à celle de Terminale.

* Les options en seconde sont dans une même classe.

DESCRIPTION:

- Un enseignement de **3 heures/semaine** en plus des cours d'EPS est assuré pour ces activités dont une heure le midi
- Les notes apparaissent sur les bulletins scolaires chaque année et celles de première et terminale comptent pour le baccalauréat.
- Des projets collectifs (Parcours du cœur en première) notés seront mis en place avec des sorties possibles de la seconde à la terminale.
- Une 4^{ème} activité pourra éventuellement être proposée sur un cycle de 8 séances durant les trois années (exemple : cross-training, vtt) sur choix des élèves.



OBJECTIFS :

- Permettre aux élèves de les sensibiliser sur leur pratique, de l'enrichir et de l'analyser.
- Valoriser son parcours d'orientation : une plus-value pour parcours sup et cv.
- Préparer les élèves au grand oral : en terminale, l'élève doit faire un dossier sur une problématique émanant de sa pratique sportive et la présenter à l'oral sur 10 minutes.

Il est fortement conseillé aux élèves souhaitant s'inscrire en STAPS ou suivre une filière « métier du sport » de s'inscrire.